



Communiqué Service National

Recensement

Il est porté à la connaissance des ressortissants algériens résidants au Japon, que le service consulaire de l'Ambassade procèdera au recensement des citoyens relevant des classes 2017 et 2018 au titre du service national. Cette opération est lancée suite à la promulgation de la loi 14-06 du 09 août 2014 pour recenser les citoyens âgés de 17 ans de la classe 2018 coïncidant avec celui des citoyens âgés de 18 ans de la classe 2017.

L'opération de recensement se déroulera comme suit :

- 1- Du 2 janvier au 1^{er} mars 2015 (classe 2017) pour les citoyens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1997.
- 2- Du 2 janvier au 30 septembre 2015 (classe 2018) pour les citoyens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1998.

En vue de procéder à cette formalité obligatoire, les ressortissants algériens concernés sont priés de bien vouloir se présenter au siège de l'Ambassade munis des pièces suivantes :

- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou passeport
- Un extrait d'acte de naissance
- Une photocopie du titre de séjour
- Un certificat de scolarité
- Deux photos d'identités.

LE SERVICE CONSULAIRE